Vsite

FICHE DE SYNDICALISATION 2022-2023



NOM :	NOM de jeune fille :	Prénom :
Date de naissance :/	Tel portable :	Tel fixe :
Mail perso*:	* Tu ser	as abonné.e à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Ardèche
Adresse personnelle :		
Echelon: Corps: Prof. o	des écoles Grade : Clas	se normale Hors-classe Classe ex.
Retrai	té.e	
AESH-	-Etudiant	
Poste occupé :	Nomination: Définitive	Provisoire
Commune et établissement d'exerc	ice :	
Date de titularisation :/	Situation administrative	e:
Temps partiels :%	Congé parental Dispo	CLM,CLD Congé formation
Cotisation (voir tableaux ci-dessous)	:	
(COTISATION DE BASE : + AUTR	ES FONCTIONS :) x QUOTI	
		Chèque(s) dre de SNUipp-FSU Ardèche

COTISATION DE BASE

(cotisation après déduction d'impôts entre parenthèses)

Professeur des écoles			
Echelons	Classe normale	Hors-classe	Classe exceptionnelle
1	PES : 89 € (30 €)	218 € (74 €)	257 € (87 €)
2	162 € (55 €)	231 € (79 €)	272 € (92 €)
3	165 € (56 €)	247 € (84 €)	287 € (98 €)
4	170 € (58 €)	265 € (90 €)	308 € (105 €)
5	175 € (60 €)	288 € (98 €)	330 € (112 €) ch1
6	181 € (62 €)	299 € (102 €)	344 € (117 €) ch2
7	191 € (65 €)	304 € (103 €)	361 € (123 €) ch3
8	206 € (70 €)		
9	218 € (74 €)		
10	233 € (79 €)		
11	249 € (85 €)		
AESH - Co	ongé parental		25 € (9 €)

Retraites (en fonction du montant de la pension)			
<1500€	1500 à 1750€	1751 à 2000€	>2000€
136 € (46 €)	147 € (50 €)	160 € (54 €)	173 € (59 €)

Disponibilité - Etudiant

(non proratisable)

AUTRES FONCTIONS			
PEMF - CPC -	SEGPA		20 € (7 €)
Psy - Maître.sse E - REP - UPE2A - ULIS		10 € (3 €)	
Direction d'école			
1 classe	2 à 4 classes	5 à 9 classes	10 classes et+
20 € (7 €)	25 € (9 €)	30 € (10 €)	35 € (12 €)

1 ANNÉE D'ADHÉSION AU SNUIPP-FSU = 1 JOUR DE SALAIRE

UNE FOIS DÉDUITS LES 66% DE CRÉDIT D'IMPÔTS

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION UNITÉ DE LA PROFESSION

Le SNUipp-FSU Ardèche utilisera les renseignements recueillis pour m'adresser les publications départementales et nationales éditées par le SNUipp-FSU. Je demande au SNUipp-FSU de l'Ardèche de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section.

Toute adhésion vaut pour l'année scolaire en cours.

Date :/	
Signature :	



SNUipp-FSU Ardèche Maison des syndicats - 25 avenue de la gare

07000 PRIVAS

Tel: 04 75 64 32 02 - snu07@snuipp.fr - 07.snuipp.fr

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

A renvoyer rempli et signé, au SNUipp-FSU Ardèche en joignant obligatoirement un **RIB et la fiche de syndicalisation**. La reconduction des prélèvements (en 10 fois pour une adhésion avant octobre) est **automatique** d'une année sur l'autre. Toutefois, vous pourrez suspendre ces prélèvements, sur simple demande de votre part, avant le mois de novembre de l'année suivante.

Aurorisation de prélèvement SEPA CORE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paiement : Récurrent	Référence Unique Mandat	
Débiteur Nom Prénom :	Créancier Identifiant SEPA: FR74ZZZ310824	
Adresse :Ville :	SNUipp-FSU 07 25 avenue de la Gare 07000 Privas	
IBAN		
BIC		
e:	Signature :	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

ADHÉRER AU SNUIPP-FSU ARDÈCHE

⇒Pour se donner collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies, d'organiser des stages syndicaux.

⇒ Pour garantir la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

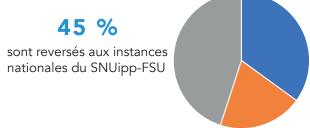
⇒ Pour rendre possible l'information détaillée et régulière de la profession, notamment à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire.

🔾 SNUipp-FSU 07

⇒Pour apporter sa contribution au développement, au renforcement et à la consolidation de l'édifice collectif...

LE SNUIPP-FSU NE PERÇOIT AUCUNE SUBVENTION, IL NE VIT QUE DES COTISATIONS DES ADHÉRENTS

Que fait-on avec les cotisations ?



35 %

sont utilisés au fonctionnement de la section

20 %

sont consacrés à la confection et à l'acheminement de l'Emancipation et de ses suppléments

SNUipp-FSU Ardèche

Maison des syndicats - 25 avenue de la gare 07000 PRIVAS

Tel: 04 75 64 32 02 - snu07@snuipp.fr - 07.snuipp.fr

